

## **Les colliers de l'ordre du Saint-Esprit**

# **DOSSIER**

**L**a première de toutes les compagnies chevaleresques ou ordres dépendant d'un très grand féodal ou d'un véritable souverain qui utilisa un collier est l'ordre... du Collier du duc de Savoie (1364 ?) qui devint la Très Sainte-Annonciade.<sup>1</sup> A l'aube de la Renaissance, ne subsistaient que quatre ordres créés au moyen âge : la Jarretière, l'Annonciade, la Toison d'or et Saint-Michel ; le plus ancien d'entre eux, l'anglaise Jarretière, n'ayant toujours pas de collier : copiant celui de notre Saint-Michel, Henri VII Tudor créa enfin un tel insigne pour son ordre vers 1500.<sup>2</sup>

En l'article 3 des statuts de l'ordre de Saint-Michel, datant de 1469, Louis XI avait décrit le collier de celui-ci, avec ses coquilles liées par des lacs, ainsi que l'image de Saint-Michel sur son roc, car on sait que le roi voulut lier l'ordre au Mont de ce nom où il n'y eut cependant aucune cérémonie.<sup>3</sup> A l'article 39, les manteaux des chevaliers étaient décrits de damas blanc et bordés de riches broderies imitant les motifs du collier, coquilles et lacs.<sup>4</sup>

Or, chose curieuse, pour l'ordre du Saint-Esprit nous nous heurtons à une énigme. Les statuts de 1578<sup>5</sup> en l'article 86 disent que le «collier d'or, (est) fait à fleurs de lis et trois divers chiffres entrelassez de noeuds, de la façon de la broderie du manteau», lequel collier devant être toujours du poids de 200 écus ou environ, sans être enrichi de pierreries, ni autres choses ; il restait à jamais la propriété de l'ordre, les héritiers des «commandeurs»<sup>6</sup> décédés devant les rapporter au grand trésorier du Saint-Esprit dans les trois mois après la mort.<sup>7</sup>

Sans autre explication, l'article 86 renvoie donc au manteau qui est sommairement décrit à l'article 71 : fait selon le patron de celui de Saint-Michel, mais à la mode Henri II<sup>8</sup>, ce manteau était de velours noir orné d'un mantelet vert, l'un et l'autre semés de flammes évoquant la manifestation du Saint-Esprit à la Pentecôte, mais aussi bordés d'une broderie de fleurs de lis et noeuds d'or, entre trois divers chiffres d'argent.<sup>9</sup> Au bas du collier était attachée une croix de Malte<sup>10</sup> d'or émaillé de blanc sur les bords<sup>11</sup>, anglée de fleurs de lis (d'or) et chargée d'une colombe (article 85). Cette croix en beaucoup plus grand, anglée de rais (rayons) et de fleurs de lis, était

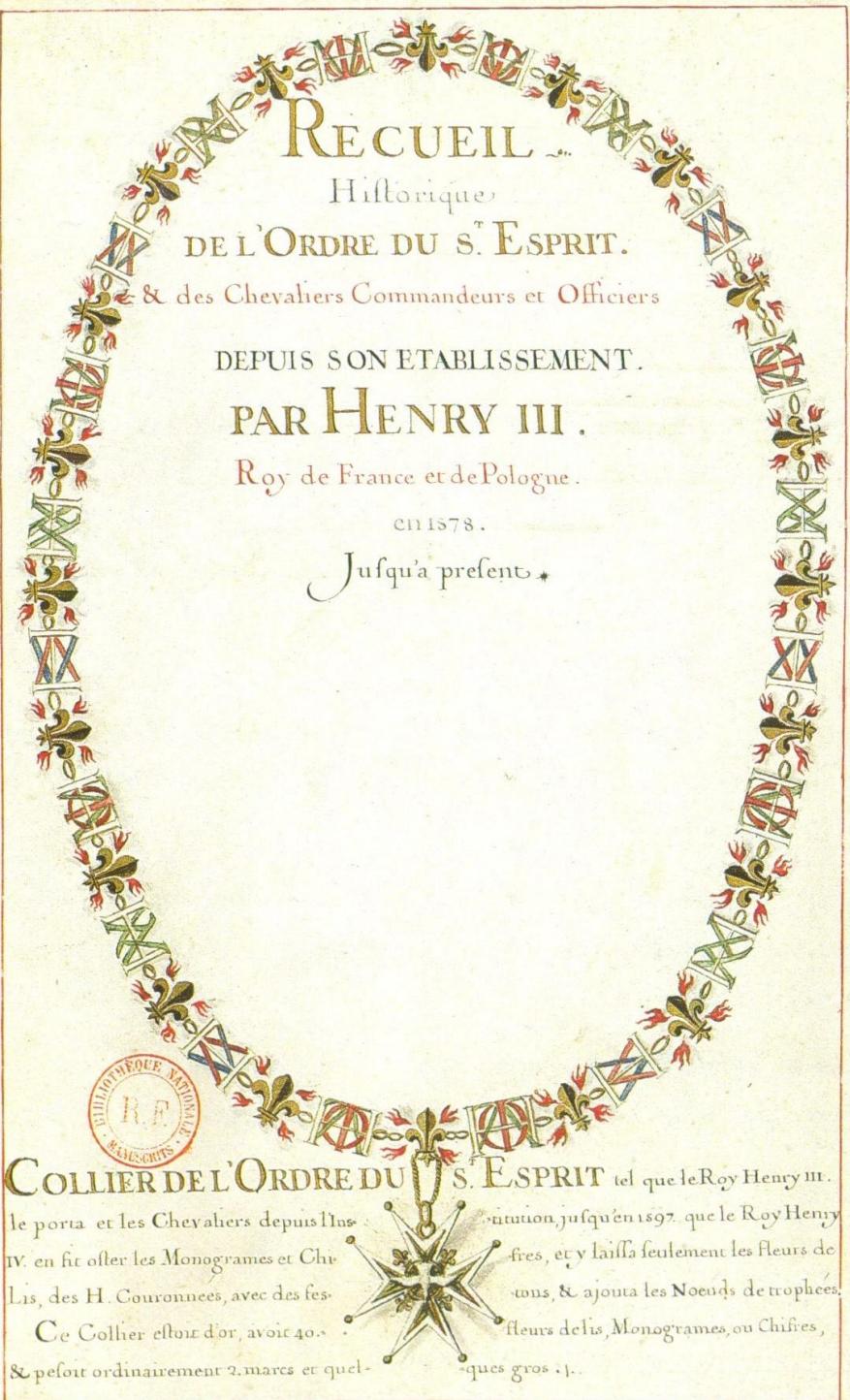


Fig. 1 : *Collier de l'ordre du Saint-Esprit sous Henri III*, dessin aquarellé, B.N.F., MSS., Clairambault 1111, f°2.  
Cliché H. Pinoteau.

figurée sous forme d'une broderie d'argent cousue au manteau et sur tous autres vêtements (article 84). Au revers de la croix des commandeurs, tant pour le collier que pour l'insigne de tous les jours, pendu à un ruban de soie bleu céleste<sup>12</sup>, figurait Saint-Michel, les chevaliers du Saint-Esprit étant tous faits chevaliers de l'ordre de ce nom.<sup>13</sup> Les prélats ne recevant que le seul Saint-Esprit et pas de collier<sup>14</sup>, arboraient une croix d'or au bout du ruban bleu, mais ornée d'une colombe sur les deux faces.

Pour l'ordre de Saint-Michel, les motifs du collier n'avaient pas besoin d'être expliqués : les coquilles faisaient allusion au pèlerinage que l'on pouvait effectuer au Mont, symbole de la résistance aux Anglais et lieu de préférence du grand patron de la France<sup>15</sup>. Les coquilles sont d'ailleurs signe de naissance et de renaissance, même spirituelle, bien naturelle pour le pèlerin<sup>16</sup> et les lacs les reliant signifiaient les liens unissant les membres de «l'aimable compagnie de monsieur Saint-Michel», nom officiel de l'ordre.

Pour le Saint-Esprit, la signification des motifs du collier fut un mystère ou tout du moins un secret, donc élément du mystère qui peut environner la souveraineté, le secret lui-même pouvant paraître consubstantiel au sacré comme on l'a écrit il y a peu<sup>17</sup>. Le plus curieux est que si le roi fondateur n'expliqua rien, c'est qu'il pouvait imaginer que les couleurs des vêtements, celles de sa livrée et de certains membres de sa maison, étaient connues de tous, et que les lettres grecques formant les «chiffres» du collier pouvaient être facilement décryptées. Mais, aucun contemporain ne fut capable de résoudre ce problème et aucun auteur n'est arrivé jusqu'à nos jours à connaître le fin mot de l'affaire ! Le Français moyen et l'intellectuel mémorialiste ne purent que railler l'ensemble offert à leurs yeux lors des processions des chevaliers se rendant au couvent des Grands Augustins de Paris, le long de la Seine. Les érudits d'ancien régime ne furent pas plus malins.<sup>18</sup>

Des gravures imparfaites, même officielles,<sup>19</sup> des peintures d'armoiries de chevaliers dans des armoriaux officiels,<sup>20</sup> et d'autres monuments, pierres sculptées ou fers de reliures, etc. ne purent donner l'explication voulue. Or, on conserva longtemps dans le trésor de l'ordre un collier de l'époque de la fondation,<sup>21</sup> qui est parfaitement représenté dans un volume de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale de France.<sup>22</sup> On y constate que les trois motifs, en dehors des fleurs de lis anglées de flammes (qu'on retrouve dans le contre-sceau de l'ordre)<sup>23</sup> sont formées de lettres qui paraissent toutes grecques. Le collier d'origine était donc composé de :

- vingt maillons à fleurs de lis d'or ornées de flammes rouges
- six maillons formés d'un H blanc comme tous ceux du collier, pouvant être un *êta*, et de deux *lambda*s l'un dans l'autre, tous deux verts
- six maillons formés du même H et de deux *kappa*s l'un dans l'autre, rouge pour l'un, bleu pour l'autre, parfaite composition tricolore à la mode sous les Valois et les Bourbons<sup>24</sup>

- huit maillons formés d'un H de même, d'un *phi* rouge, d'un *lambda* vert et d'un *tau* bleu l'un dans l'autre ; ce fut le maillon principal, parfois représenté seul. Au total quarante maillons dont la moitié pose problème, un auteur comme André Favyn n'ayant pas été plus loin que le décryptement de l'H avec les *lambdas* mis pour Henri III et Louise de Lorraine sa femme, les deux autres maillons étant «chiffres réservés en l'esprit du roi fondateur, des personnes favorites».<sup>25</sup>

La chose était pourtant simple. Depuis l'entrée solennelle de François I<sup>e</sup> à Paris après son sacre, le 15 février 1515, les lettres grecques avaient fait leur apparition dans le décor de la royauté.<sup>26</sup> On vit aussi le connétable de Montmorency prendre, quelques dizaines d'années après, une devise en grec (*Aplanos*) et en Italie, l'an 1530, Charles Quint donna pour devise à Frédéric II Gonzague, duc de Mantoue, le mont Olympe accompagné des mots *Fides* et (en grec) *Olympos*.<sup>27</sup> Le grec était à la mode. Or, sur de petits «monuments» comme sceaux, médailles et monnaies, il fut à l'honneur du temps de François II et de Marie Stuart, roi et reine d'Ecosse, dauphin et dauphine, puis roi et reine de France. Ainsi, l'écu du couple delphinal puis royal en France, fut accosté à dextre d'une croisette (c'est l'image de la croix blanche des Français), d'une fleur de lis couronnée, d'un soleil couronné (venant des Valois), d'un F couronné, et à senestre d'un flanchis (la croix en sautoir de Saint-André, patron de l'Ecosse), d'un chardon couronné, d'un M couronné...mais on vit aussi le F remplacé par un *phi*, initiale de François en grec sur un jeton de Marie Stuart.<sup>28</sup> D'autres témoignages montrent que le *phi* est bien l'initiale de François de France, duc d'Alençon puis d'Anjou, frère d'Henri III et mort avant lui : premier chevalier des chevaliers du Saint-Esprit prévus, «Monseigneur» n'accepta pas l'ordre et mourut simple chevalier de Saint-Michel.<sup>29</sup>

On sait par ailleurs que Charles IX utilisa deux *kappas* adossés dans ses fers de reliure, qu'Henri III prit le H avec deux *lambdas*, alors que sa femme était bien une Louise et que Louis XIII prit deux *lambdas*, que l'on retrouve sculptés en haut de la porte du pavillon de l'horloge donnant sur la cour carrée du Louvre (1624).<sup>30</sup>

Nul doute que les maillons étaient relatifs à Henri III, à Louise de Lorraine, à Catherine de Médicis (mentionnée dans le préambule des statuts de l'ordre<sup>31</sup>), à François duc d'Anjou, immédiat successeur, le *tau* allié au H du principal médaillon à lettres, étant relatif à Henri III, *Henricus Tertius* qui est suggéré sur une médaille relative à l'ordre, ou, si l'on tient au grec, au mot *treis*.<sup>32</sup>

Cette union familiale, espérée, rêvée par un grand roi, est évidente quand on sait que les manteaux étaient ornés de lacs nombreux environnant les motifs du collier et ce jusqu'en 1830. Les lacs qualifiés de noeuds dans les statuts (article 71), peuvent être le souvenir de l'ordre du Saint-Esprit au Droit Désir ou du Nœud dont le manuscrit des statuts fut donné à Henri III, mais ils sont surtout l'emblème d'une union,

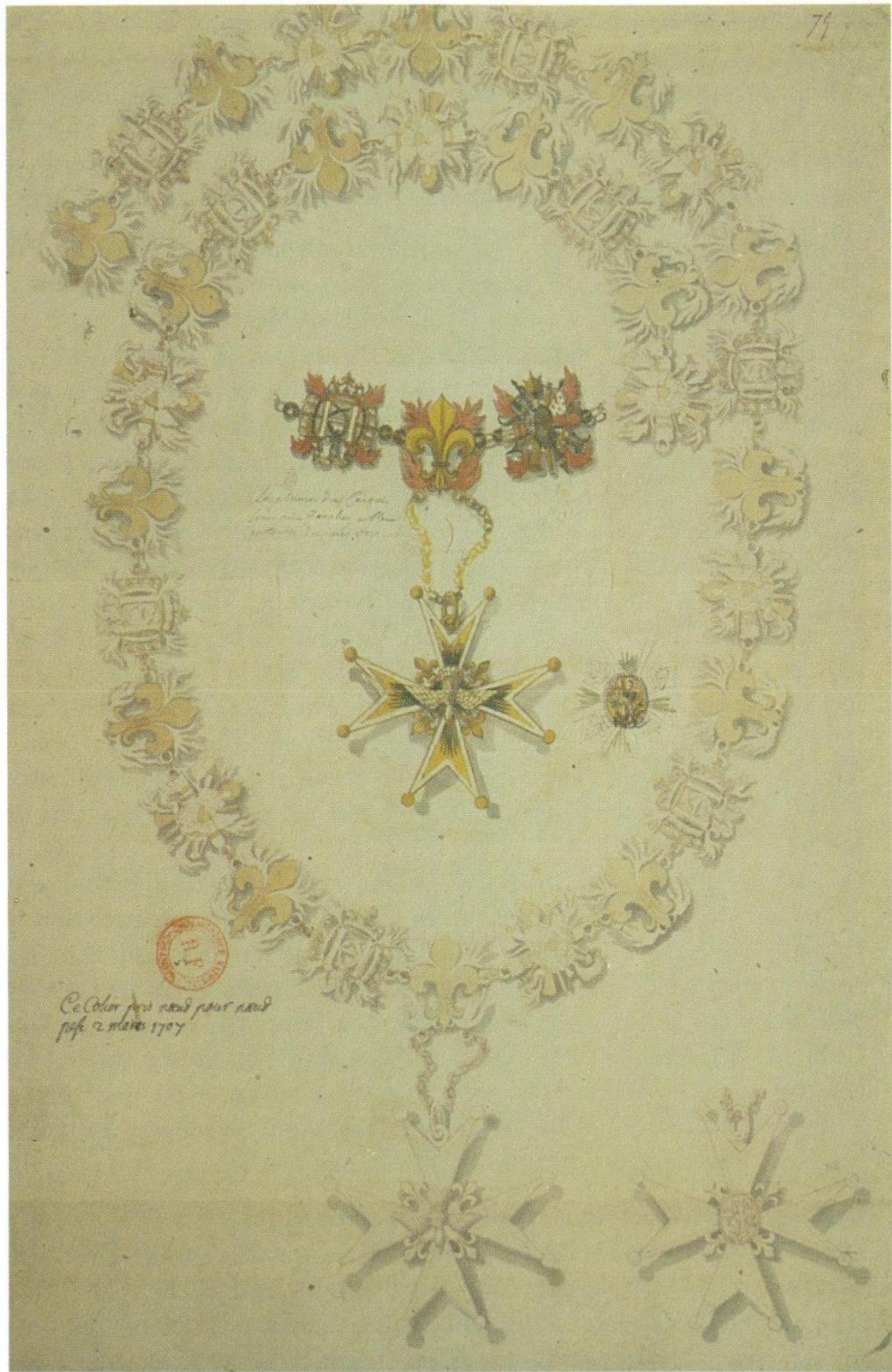


Fig. 2 : *Collier de l'ordre du Saint-Esprit sous Louis XIV*, dessin aquarellé, B.N.F.,  
Mss., Clairambault 1125, f° 75 v°.  
Cliché H. Pinoteau.



emblème qui vient de loin sous forme de cordelière, comme par exemple chez Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, cordelière parfois accompagnée d'une colombe.<sup>33</sup> Lors de l'entrée d'Henri de France, duc d'Anjou, à Paris, comme roi élu de Pologne, le 14 septembre 1573, un Polonais observa que «la première porte Saint-Antoine était particulièrement remarquable par un grand tableau où se trouvaient représentés les trois frères» (Charles IX, Henri et François) «enlacés dans des nœuds indissolubles, pour figurer la force de l'amour fraternel qui les unissait».<sup>34</sup> Ce thème était bien connu à la cour de France puisqu'un jeton de François II était consacré à la concorde fraternelle invaincue, évocation reprise sur un jeton du futur Charles IX, alors duc d'Orléans. Cette philadelphie indissoluble proclamée dès 1560 fut donc la base de la symbolique du Saint-Esprit, ordre dont un des buts étaient de réunir les Français dans la foi catholique, la bonne amitié et la concorde sous l'autorité royale.<sup>35</sup>

Ce symbolisme probablement imaginé par Jean Dorat<sup>36</sup> fut jugé trop complexe et Henri IV fit changer le collier au chapitre de Rouen le 7 janvier 1597 : les maillons aux lettres furent remplacés par des maillons comportant :

- un H accompagné de deux palmes et d'une guirlande de fleurs, et encadré par trois couronnes royales fermées, ce qui était une déformation de la devise d'Henri III, tout en étant un hommage au fondateur<sup>37</sup>;
- un trophée guerrier avec casque, drapeaux, massue, etc.

Un autre chapitre, celui tenu à Paris le 31 décembre 1619, Louis XIII régnant, décida que les H demeurerait à perpétuité sur les manteaux, en mémoire d'Henri III et d'Henri IV<sup>38</sup>, ce qui n'empêcha point des artistes de représenter des colliers avec des L dans certains maillons !<sup>39</sup>

Il existe une bonne représentation du collier de l'ordre sous la fin du règne de Louis XIV (1707) dans un autre volume de la collection Clairambault : trente-deux maillons pesant 2 marcs, soit près de 490 grammes, sont de même façon : seize fleurs de lis sur leurs flammes alternent avec huit trophées et huit H couronnés, eux aussi sur des flammes. On peut estimer que ce collier faisait dans les 1,28 mètres de long<sup>40</sup>. C'est là un collier qui sera dit plus tard d'ancienne forme. On peut estimer que la longueur devait être quand même plus grande, le collier s'étalant largement devant et derrière sur le mantelet de soie verte du grand manteau ou sur le court manteau noir habituel pour les cérémonies de l'ordre sous le règne de Louis XIV.<sup>41</sup>

Les Français n'ayant guère le goût de l'ancienneté et de l'archéologie, les anciens colliers, souvent abîmés par des chevaliers peu soigneux, furent méthodiquement fondues. Il ne reste peut-être en Espagne qu'un seul collier datant d'avant la réforme de



Fig 3 : Collier de l'ordre du Saint-Esprit sous Louis XIV (détail).

Louis XVI. Le collier de Ferdinand I<sup>er</sup> roi des Deux-Siciles, à lui donné en 1760, et revenu en France à sa mort en 1825, fit lui partie des colliers fondus en 1861.<sup>42</sup>

Louis XVI souffrit beaucoup du poids du grand manteau de l'ordre à Reims, lors de la cérémonie qui suivit le sacre (13 juin 1775). Aussi, le roi décida au chapitre du 2 février 1777 qu'il y aurait un costume plus simple avec un manteau court et ouvert par devant. Ce nouveau costume devait être porté le 1<sup>er</sup> janvier suivant. C'est un peu plus tard qu'il fut décidé de faire un collier sans doute plus court et de 29 maillons, seul connu de nos jours. Ainsi, dans la comptabilité de 1782 on ne fait pas de collier, mais en 1783 Coudray en fabrique neuf de 29 «mailles», exécutés «sur un nouveau model» formé de :

- Huit maillons avec la lettre «âche couronnée», et c'est là que doivent apparaître les deux cornes d'abondance qui y figurent sous la restauration.
- Six avec «troffé militaire»
- Quinze avec des fleurs de lis,  
plus les croix attachées en bas.<sup>43</sup>

En 1785, un collier était estimé à 2016 livres tournois (l.t.), sa façon à 2200 l.t. et la croix à 270 l.t. , soit un total de 4486 l.t. , somme à laquelle il faut ajouter l'étui rond, en cuir rouge dehors, avec peau bleue dedans, orné des armes et chiffres du roi en or : 48 l.t.<sup>44</sup> Un autre collier de la même année revient, tout compris, à 4612 l.t. <sup>45</sup>

La tempête révolutionnaire fut un désastre et si Blin de Sainmore put conserver chez lui le trésor de l'ordre (saluons le courage au passage !)<sup>46</sup>, les décorations elles-mêmes furent largement détruites, Louis XVI roi des Français ayant accepté la mort des ordres de chevalerie, la destruction de leurs archives, etc.<sup>47</sup>

Tout montre que Louis XVIII exilé ne conféra que le cordon et la broderie (déjà plaque ?) de l'ordre du Saint-Esprit à l'empereur de Russie, Paul I<sup>er</sup> (1800), à Anne-Angélique duc de Talleyrand Périgord, ancien archevêque de Reims devenu grand-aumônier (1808), au duc de Calabre et au prince de Salerne (1810), au prince de Galles, régent pour son père, et aux ducs d'York et de Clarence (1814). D'ailleurs, en 1800, il avait autorisé le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais à porter les «marques de l'ordre du Saint-Esprit en attendant que je puisse les créer chevaliers», ce qui prouve qu'il ne pouvait être question de colliers.<sup>48</sup>

Revenu à Paris et mis sur le trône, Louis XVIII se trouva devant une situation catastrophique relativement à tout ce qui paraissait indispensable pour rehausser la monarchie. Manquaient les vêtements de sacre, les cottes d'armes des hérauts, les étendards, drapeaux, etc. pour les corps de la Maison du Roi...,<sup>49</sup> ainsi que l'essentiel de ce qui était utile pour faire vivre le Saint-Esprit. Un court article déjà ancien<sup>50</sup> a montré la triste situation du Saint-Esprit à la lumière des recherches effectuées par

Claude-Olivier Caminade de Castres († 1816), hussier des ordres du Roi depuis 1786. En dehors des pertes des costumes anciens des chevaliers, il fallut se rendre à l'évidence, il ne restait plus que cinq colliers en France !<sup>51</sup> On se hâta d'en faire faire un pour le Roi, puis pour des souverains et princes étrangers (prince régent de Grande-Bretagne, empereurs d'Autriche et de Russie, roi de Prusse...). Si l'orfèvre

Fig. 4 : Collier de l'ordre du Saint-Esprit sous la Restauration, or et émaux, vers 1825, MNLHOC.  
Cliché Aldo Vacchina.



Coudray fit quelques insignes pour les princes, les commandeurs grands officiers et même les simples officiers,<sup>52</sup> il eut à en faire en grand nombre pour la promotion de 1820 qui suivit la naissance du duc de Bordeaux : 35 croix et 35 plaques métalliques en moins de deux semaines !<sup>53</sup> Coudray mourut en 1823 et fut remplacé par Ouizille et Lemoine. Le sacre de Charles X devant entraîner enfin la réception des chevaliers français nommés depuis 1820 (le duc de Richelieu nommé en 1818, étant mort en 1822), on fabriqua 80 colliers d'un seul coup ! La commande fut répartie entre deux maisons. Ouizille (et Lemoine) qui espérait faire cent colliers et qui avait fait tripler les matrices, n'en fit que cinquante, et Cahier trente.

Les factures de cette vaste opération qui fut payée sur les frais du sacre de Charles X, nous montrent qu'il y eut une différence de qualité entre les deux productions (je laisse aux spécialistes les calculs relatifs à l'or et ses carats). L'essentiel est de savoir qu'Ouizille et Lemoine firent donc cinquante colliers commandés le 15 novembre 1824 et livrés fin février. Chaque collier pesait 2 marcs 3 gros, soit 500,97 g, pour 1535 l.t. (sic pour francs), plus le contrôle 100, la façon 1700, la croix du bas du collier d'1 once 2 gros, soit 38,24 g, façon et contrôle 275, l'étui 90, d'où un total de 3700 à multiplier par 50, soit 185 000 auquel il faut ajouter le coffre de chêne pour contenir l'ensemble, 230, soit 185 230 F. Cahier livra trente colliers de poids différents, autour de 13 onces 5 gros (416,46 g) sans la croix, le total général faisant 408 onces 3 gros ou 12493,82 g, d'où une moyenne de 416,484 g par collier, croix comprise. Il réclamait 102 212,95 F et on le régla 96 000 F, soit 3200 F le collier. Il est vrai qu'on trouva les colliers d'Ouizille et

Lemoine bien plus beaux, bien plus revêtus d'or et plus solides que ceux de Cahier.<sup>54</sup> Ces considérations peuvent être utiles pour savoir d'où proviennent les colliers connus de nos jours, superbes insignes ayant coûté 281 230 F-or au contribuable français pour plus de 39 kg d'or émaillé, ouvrage...

De nos jours, le collier de la Restauration, seul connu et dont le modèle venait d'une réforme voulue par Louis XVI, a vingt-neuf plaques fort découpées,<sup>55</sup> chacune inscrite dans un carré de 46 mm de côté et le collier a dans les 1,60 m de long,<sup>56</sup> la croix s'inscrivant dans un cercle de 70 mm de diamètre.

Lors de la chute de la royauté légitime, combien existait-il de colliers du Saint-Esprit ? Si on abandonne toute idée de recherche de colliers du XVIII<sup>e</sup> siècle qui semblent ne plus exister,<sup>57</sup> on peut raisonnablement estimer leur nombre à quatre-vingt seize dont dix furent, hélas, fondus par ordre de Napoléon III en 1861,<sup>58</sup> ce qui ferait dans les quatre-vingt six colliers survivants. Savoir où ils se trouvent est un autre problème. Alors que les statuts requéraient que le grand-maître soit sacré, mais Louis XVIII ne le fut jamais, l'ordre devint *de facto* un ordre de maison. Fils aîné de Charles X, Louis (XIX) comte de Marnes donna un collier en faisant un Français chevalier des ordres, et Henri (V) comte de Chambord fit aussi des chevaliers, en donnant ou non des colliers : beaucoup d'héritiers de chevaliers décédés envoyoyaient en effet les colliers à Frohsdorf. Ces insignes d'ordre privé, furent donc propriété des nouveaux chefs de la maison de Bourbon qui continuèrent à faire des nominations et à distribuer des colliers, lesquels étaient au nombre de trente-six en ce château autrichien, l'an 1928.<sup>59</sup>

Fig. 5 : Langlumé  
d'après Nicolas-Eustache Maurin,  
*Cérémonie de remise des colliers*  
de l'ordre du Saint-Esprit par Charles X  
le 30 mai 1825, lithographie,  
MNLHOC.



L'ordre du Saint-Esprit fut l'un des plus prestigieux de tous les temps, pour lequel des étrangers ont abandonné la Toison d'or. Si la Jarretière a emprunté la broderie de la croix du vêtement puis la plaque au Saint-Esprit, des dizaines d'ordres ont suivi cet exemple ! Et si presque tous les grands ordres du monde ont des cordons passés en bandoulière à l'image du cordon bleu ainsi disposé dès Henri IV, nombreux furent les colliers étrangers qui imitèrent celui du premier de nos ordres royaux : Saint-Janvier des Deux-Siciles (1738), Charles III d'Espagne (1771), etc. jusqu'à l'ordre des Saints-Cyrille-et-Méthode de Bulgarie (1909).<sup>60</sup> Cet ordre de chevalerie fut une des composantes de notre ancienne royauté, des fastes d'antan et même une expression du génie français dans le domaine des récompenses.

Hervé Pinoteau

Cet article est dédié à la mémoire de Claude Ducourtial.

- 1 Indispensable pour le moyen âge : D'Arcy Jonathan Dacre Boulton, *The Knights of the Crown. The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe, 1325-1520*, The Boydell Press, Woodbridge, Suffolk, 1987. Voir mon compte-rendu dans la *Revue historique*, Paris, n° 565, janvier-mars 1988, pp.228-230. Sur l'ordre du Collier devenu Annonciade, voir chap. 8, «The Order of the Collar, from 1518 called the Order of the Annunciation of Our Lady, Savoy, 1364 ? - Present».
- 2 *Ibid.*, p.160. Henri VII créa le collier de la Jarretière entre 1489 et 1502.
- 3 Philippe Contamine, «L'ordre de Saint-Michel au temps de Louis XI et de Charles VIII», *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1976, Paris, 1978, pp.212-238. Dans ce remarquable travail, l'auteur montre qu'il n'y eut aucune cérémonie de l'ordre sous Louis XI et Charles VIII !
- 4 François 1<sup>er</sup> ayant fait modifier les lacs liant les paires de coquilles formant le collier en 1516, il est probable que la bordure du manteau fut modifiée.
- 5 On trouve facilement les textes des statuts des ordres royaux dans [comte (Ange-Guillaume-Laurent) G(arden) de Saint-Ange, *Code des ordres de chevalerie du royaume, dédié au Roi*, Paris, 1819, que j'ai réédité à Paris, 1979, chez Guy Trédaniel, éditions de la Maisnie, avec une préface mienne et des documents sur la vie des ordres sous la Restauration. Il n'existe pas d'édition scientifique des statuts des ordres royaux, sauf pour Saint-Michel : *Ordonnances des rois de France*, éd. de Pastoret, Paris, 1820, tome 17, pp.236-255, et 1828, tome 18, pp. 217-223, mais ce serait à refaire. Pour le Saint-Esprit, voir le livre de Garden de Saint-Ange, à défaut de Félix Panhard, *L'ordre du Saint-Esprit aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles...*, Paris, 1868, p.191, etc., mais livre tiré à 150 exemplaires ! Aussi, Père Anselme, etc., *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France...*, Paris, 1733, tome 9, p. 2 (réimprimé à Paris en 1967) et Pol Potier de Courcy, continuation de la précédente *Histoire...*, Paris, 1884-1890, tome 9, première partie, p. 2 et sq. (réimprimé à Paris, 1968). On trouvera dans Gaston Saffroy, *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France*, Paris, 1968, tome 1, une abondante bibliographie sur les ordres, mais elle mériterait d'être plus critique. L'ouvrage du comte de Colleville et François Saint-Christo, *Les ordres du roi. Répertoire général*, Paris, 1925, est très décevant. Il existe d'ailleurs une masse importante d'actes et de documents à exploiter dans les cartons et registres des Archives nationales, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et au Musée de la Légion d'honneur.
- 6 Les chevaliers devaient à l'origine jouir des revenus de commanderies, d'où le nom de commandeurs. Le poids de 200 écus (représentant 600 livres tournois) était de 730 ou 740 grammes d'or à 23 k (1575,1577), somme difficile à estimer en 1994, 2228 F en 1916 pour A. Dieudonné, *Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, Paris, tome 2, pp. 332-333 : un écu d'or vaut 11,14 F. Voir aussi H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, Paris, 1878, p. 134 pour les poids des écus d'or aux H couronnés et au soleil sous Henri III.
- 7 Sous l'Ancien régime, il était réclamé 3000 livres tournois aux héritiers d'un chevalier décédé s'ils ne pouvaient pas présenter le collier du défunt. Sous la Restauration, on faisait signer des papiers à la femme ou aux enfants d'un promu afin qu'ils s'engagent à restituer le collier.
- 8 Henri II avait fait fabriquer de nouveaux vêtements pour la fête du 28 septembre 1546 qui eut lieu dans la cathédrale Saint-Jean de Lyon. Voir Théodore et Denis Godefroy, *Le cérémonial françois*, Paris, 1649, tome 1, p. 856. Confirmation dans Marc Vulson de La Colombière, *Le vray theatre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1648, p. 562, certains détails montrant que le manteau du Saint-Esprit découlait largement de celui de Saint-Michel. Charles IX portait encore un tel manteau et certainement Henri III.
- 9 Il s'agit, avec le noir, le vert pâle (cendre vert) et l'orange de l'étoffe doublant manteau et mantelet, des couleurs faisant partie de la livrée d'Henri III, avant même son avènement en France.
- 10 Il est assez extraordinaire de voir une croix d'ordre définie par rapport à un autre ordre, ici celui de Saint-Jean de Jérusalem établi à Malte depuis 1530 et où il s'illustra lors du grand siège de 1565, sous la grande-maîtrise de Jean Parisot de La Valette. Le dessin de la croix du Saint-Esprit montre cependant que celle-ci avait des lignes courbes à l'origine, tout au moins sur les représentations : peintures, gravures, fers de reliures...

- 11 La colombe blanche au bec rouge (même sur les broderies qui devinrent plaques) est posée sur un champ circulaire orné de flammes vertes et ce sont des flammes de cette couleur qui forment l'essentiel des branches de la croix qui est bordée de blanc.
- 12 C'est la première fois qu'est définie la couleur d'un ruban d'ordre en France, le bleu céleste étant plus foncé qu'on ne le pense généralement, si l'on en croit certains tableaux. Saint-Michel arborait un ruban noir depuis Henri II, mais sans que ce soit inscrit dans un texte officiel : voir B.N.F., MSS, collection Clairambault, 1194, f°38, le cardinal de Guise représenté sur un vitrail de la Sainte-Chapelle de Vincennes, siège de l'ordre depuis 1557. Cependant, le compte de 1577-1578 parle de ruban de soie blanche pour pendre l'ordre du chancelier et autres officiers de Saint-Michel (Clairambault, 1212, p. 258). C'est sur des tableaux d'Anton Van Darhost ou Mor, alias Antonio Moro, représentant Philippe II en armure, datant de 1557, qu'une Toison est pendue pour la première fois à un ruban rouge, couleur de commandement des Espagnols, le roi, tenant un bâton de commandement, ayant sur chaque bras un brassard d'étoffe rouge (tableaux à l'Escurial et au palais de Justice de Bruges). Mon ami Ottfried Neubecker (décédé en 1992) et moi-même n'avons trouvé aucun exemple antérieur.
- 13 Ce fut là une pratique, mais le texte des statuts n'est pas limpide à ce sujet (articles 82, 83, 85).
- 14 Les quatre grands officiers ayant trop souvent usurpé les colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit dans les armoiries (et même le collier du Saint-Esprit sur eux-mêmes dans certaines cérémonies ou représentations), il arriva que des prélates devenus grands officiers (chancelier, secrétaire...) aient suivi ces exemples.
- 15 Ange protecteur du peuple de Dieu si l'on en croit la Bible, Saint-Michel devint spécial protecteur de la France (tribu de Juda du nouvel Israël qu'est l'Eglise) sous les Valois, opposé ainsi intelligemment à Saint-Georges annexé par l'Angleterre dès le XIII<sup>e</sup> siècle.
- 16 On ne saurait oublier le beau livre publié par la Shell Transport and Trading Company Ltd, Londres, 1957, sous la direction de Ian Cox, *The Scallop. Studies of a Shell and its Influences on Humankind*, où neuf auteurs dissertent aussi bien de biologie que d'Antiquité, de symbolique, d'héraldique, de gastronomie...Insigne de vie, d'amour, de résurrection, la coquille Saint-Jacques est normale près de Vénus, sur les tombes antiques, et comme insigne de pélerinage puisque l'homme s'y transforme pour acquérir la vie éternelle, etc.
- 17 Gérard Sabatier, «Imagerie héroïque et sacralité monarchique», *La royauté sacrée dans le monde chrétien*, colloque de Royaumont en 1989, Paris, 1992, sous la direction d'Alain Boureau et Claudio Sergio Ingerfloh, p.122 : «Un autre élément du mystère est le secret. Et le secret est consubstantiel au sacré».
- 18 Pierre de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri III*, éd. Louis-Raymond Lefèvre, Paris, 1943, pp. 210-212 et 224-227, qui mentionne qu'un texte alors publié s'étonna de voir l'Esprit-Dieu cloué sur la croix, et fit allusion aux mœurs supposées du roi. A[uguste] Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1872, pp.542-544, donne plusieurs avis d'auteurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle sur les raisons du roi, mais se trompant largement.
- 19 B.N.F., MSS. , Clairambault, 1111, f°53, page de titre des premiers statuts imprimés, distribués aux chevaliers le 31 décembre 1578. Les armoiries royales avec le collier figurent ainsi sur ce *Liure des statuts & ordonnances de l'ordre et milice du Benoit Sainct Esprit*. Pour les fers de reliure : voir Eugène Olivier, Georges Hermal, cap. R[obert] de Roton, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, 1933, tome 25, pl. 2491, n° 2, 3, 4, 9.
- 20 Il existe plusieurs exemplaires du *Livre d'armoiries* des membres de l'ordre faits par ordre du roi et par les soins de Mathurin Morin, roi d'armes des ordres, un exemplaire étant passé en vente à Paris le 17 mars 1958, et repassé en vente en la même ville le 6 juin 1972 (voir *Bibliothèque Raphaël Esmérian*, 1<sup>e</sup> partie, Paris, 1972, pp. 12-16). Voir aussi B.N.F., Ms. fr. 2770, utile car armorial du début du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le même style. Dans la comptabilité matière de l'ordre, on voit que l'on note chaque année la présence des lettres patentes de fondation, deux registres des armes du temps d'Henri III et deux autres du temps de Louis XIV.
- 21 Le collier d'origine existait en plusieurs exemplaires sous Louis XIII (B.N.F., coll. Clairambault, 1247, f°149 v° : cinq petits colliers de l'ancien dessin et trois vieux grands colliers réémaillés... mais ces cinq ont été fondus en 1633 (f°155 v°), puis il n'y en aurait eu plus qu'un en 1637 (f°211 v°). Tout ceci serait à revoir de près.

- 22 Coll. Clairambault, 1111, f°2. Pierre de Clairambault, généalogiste des ordres du roi à partir de 1698, est mort en 1740 ; la représentation du collier d'Henri III peut fort bien avoir été faite au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, même vers 1700.
- 23 Voir H. Pinoteau, «Les sceaux des ordres du roi», *Mémoire*, Paris, 1984, n° 1, pp. 69-102, et surtout la figure 4 d'après Clairambault, 1111, f°109.
- 24 Charles IX et Henri III avaient une certaine affection pour le bleu, blanc, rouge, mais cette combinaison de couleurs, passée aux Bourbons, venait de très loin (XIV<sup>e</sup> siècle), ayant d'ailleurs servi de livrée un moment à Charles VII.
- 25 Clairambault, 1111, f°24, cite Favyn.
- 26 T. et D. Godefroy, *Le cérémonial françois* (n. 8), t.1, pp. 272-274 : le duc d'Alençon, le duc de Vendôme, le duc de Lorraine, le duc d'Albany...utilisent des lettres à l'antique, le duc de Bourbon des lettres grecques, de même que son frère François. Lors de cette entrée, on put voir une profusion de lettres entrelacées de cordelières d'orfèvrerie, ou brodées. Elles ornaient les costumes des princes et l'équipement des chevaux. On peut penser que François de Bourbon, duc de Châtellerault, mort peu de mois après à Marignan, devait déjà porter des *phis* pour François. Les lettres entrelacées continueront leur carrière sur les vêtements du sacre d'Henri II, avec les H et deux C équivoques (Catherine de Médicis, mais aussi Diane de Poitiers avec les hampes du H) (*ibid.*, p. 280), et des centaines de fois ailleurs ! L'entrelacs de lettres était déjà utilisé lors de l'entrée de la reine Marie d'Angleterre à Paris, le 6 novembre 1514 (p. 731).
- 27 Giancarlo Malacarne, *Araldica gonzaghesca*, Modène, 1992, t.1, pp. 124 et sq.
- 28 Les seules monnaies frappées au nom de François II furent des gros et demi-gros (dits testons et demi-testons) d'argent pour la seule Ecosse, les monnaies d'Henri II étant seules frappées en France sous ce roi et le début du règne de Charles IX. Ces pièces représentent un écu parti de France et d'Ecosse couronné, accosté d'une croisette et d'un flanchis ; au revers les lettres F et M l'une dans l'autre sont timbrées de la couronne et accostées d'une fleur de lis et d'un chardon couronnés (Jean Duplessy, *Les monnaies françaises royales*, Paris, Maastricht, 1989, t.2, p. 97, n°s 1039, 1040). Ce FM couronné et encadré de deux soleils (le soleil sert sur les monnaies de François I<sup>e</sup> et de François II) se voit déjà au revers d'un jeton aux armes d'Ecosse, gravé en 1553 (le mariage n'est que de 1558 mais il était arrangé depuis 1548) par Nicolas Emery à Paris (Robert William Cochran-Patrick of Woodside, *Catalogue of the Medals of Scotland*, Edimbourg, 1884, pp. 6-12, pl. I, fig. 2) et sur un autre jeton (de Paris ?), les lettres *phi* et M (*mu?*) l'une dans l'autre sont timbrées de la couronne et encadrées de deux chardons couronnés (p. 8, fig. 4). Ce monogramme grec se retrouve sur des objets de la reine, mais en plus complexe, car avec deux M l'un dans l'autre (et l'un renversé) et un *phi* sous une couronne, accompagné de SA.VERTV.MATIRE, anagramme de MARIE STVVART (Cyril Davenport, *English Heraldic Book-stamps*, Londres, 1909, p.287) ; voir aussi l'anneau servant de cachet à la reine, orné des seules armoiries d'Ecosse, mais avec au revers les deux M et le *phi* sous couronne (Antonia Fraser, *Mary Queen of Scots*, Londres, 1969, fig.13). Par la suite plusieurs personnes utiliseront le *phi* du fait de leur patronyme (Fouquet par exemple), mais je crois que l'essentiel est que les lettres grecques étaient aussi utilisées chez les Lorraine. François de Lorraine, duc de Guise (1563) épousa Anne d'Este Ferrare en 1548 et leur nouveau monogramme, un *phi* et un A l'un dans l'autre figure quatre fois autour de leur écu de couple couronné et environné du collier de l'ordre de Saint-Michel sur une pierre sculptée vers 1563-1566 au château de Guise (porte principale, d'origine). Le futur Henri III eut un jeton orné de la légende *Augei* en grec l'an 1568 (Henri de La Tour, *Catalogue des jetons français de la Bibliothèque nationale. Rois et reines de France*, Paris, 1897, n°s 334, 353).
- 29 B.N.F. , MSS, Collection Dupuy 572 (copie de 1642 du registre du greffe de l'ordre du Saint-Esprit), f° 15 v° : «Les noms des princes et seigneurs qui ont esté mandes entrer en l'ordre : Monseigneur. Monsieur le marquis de Conty. Monsieur de Montpensier. Monsieur le prince dauphin. Monsieur de Mercoeur. Monsieur de Guise. Monsieur du Maine. Monsieur de Nevers...» Monseigneur, marqué plus d'une fois en tête, est évidemment François et il ne fut jamais reçu. T. Godefroy, *Le cérémonial de France*, Paris, 1619, p. 557 : lors des obsèques de ce prince dans Saint-Denis, on remarqua les grands écussons à ses armes (de France à la bordure de gueules) avec

couronne ducale « & autour l'Ordre de Saint-Michel, le tout de fin or... », donc pas de Saint-Esprit. Il dut être déchirant pour Henri III de voir que son successeur méprisa son ordre.

- 30 Le 18 juin 1549, lors de l'entrée d'Henri II et de Catherine de Médicis à Paris on voit «vne H appuyée de deux KK» : T. et D. Godefroy, *Le cérémonial françois* t.1, p. 878, composition «annoblie d'un croissant au milieu, droitement posant sur sa barre». E. Olivier, G. Hermal, R. de Roton, *Manuel*, (n. 19), pl. 2488, n°8 (Henri II), pl. 2490, n° 1 (Charles IX : deux *kappas* adossés), pl. 2491, n° 8 (Henri III avec le H et deux *lambdas*), pl. 2493, n° 6 (Louis XIII comme roi avec deux *lambdas*) et pl. 2521 (le même comme dauphin avec ces deux lettres), pl. 2504, n°s 3, 4 (Marie de Médicis : H et deux M, l'un renversé). Abel Decauville-Lachênée, «Une reliure exécutée vers 1586. Famille royale de France», *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris et de reliures historiques*, Paris, 1908, t. 15, pp. 58-60 : l'auteur se trompe lourdement sur la signification des lettres de la reliure d'un *liber psal-morum cum canticis et hymnis jussu reginae matris impressus*, Paris 1586 ; les deux *phis* sont pour François (l'auteur s'en doute quand même), les deux *lambdas* pour Louise de Lorraine, les deux E adossés pour Elisabeth, reine d'Espagne (mais morte en 1568), les deux M, dont un versé pour Marguerite, reine de Navarre (il y a d'ailleurs des marguerites), H avec deux C est en souvenir d'Henri II ; la reliure comporte aussi des colombes du Saint-Esprit (*Manuel* pl. 2491, dernière page). Les deux E peuvent être mis pour la reine Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, qui vivait exilée de la cour dès 1575, retirée à Vienne après 1578, morte en 1592, mais elle signait «Ysabel».
- 31 «Nous avons avisé, avec nostre tres-honoree Dame et Mere, à la quelle nous reconnoissons avoir, après Dieu, nostre principale et entiere obligation»...
- 32 Jacqueline Boucher, «L'ordre du Saint-Esprit dans la pensée politique et religieuse d'Henri III», *Cahiers d'histoire*, Lyon, 1973, t. 18, n°2, pp. 129-142 : d'intérêt, mais avec des erreurs, comme la lecture d'un *pi* dans le maillon au *phi*, d'où une mauvaise interprétation, alors qu'il y a un T ou *tau*. Cette dernière lettre est très visible sur le collier de Clairambault 1111, f°2 et sur les colliers représentés dans (François de la Fleiche, ou la Flèche), *Les noms, surnoms, qualitez, armes et blasons, des... cheualiers... du Saint Esprit*, Paris, 1643, p. 5 pour les armoiries d'Henri III. Trois, d'Henri III (*treis* en grec) ou mieux troisième (*tritos*) fut souligné dans une médaille de ce roi en tant que fondateur du Saint-Esprit : gravée en 1579 par Claude de Héry, qui fit plusieurs choses pour l'ordre, son avers montrait Henri III environné de deux grands officiers et donnant l'ordre à un chevalier, scène semblable à celle du sceau du Saint-Esprit et accompagnée de la légende IN TE VERE CHRISTVS, le Christ est véritablement en toi, anagramme d'HENRICVS TERTIVS ; au revers une inscription commençait ainsi: HENRI./III. DE CE NOM./ROY... donc troisième. Voir Fernand Mazerolle, «Claude de Héry, médailleur du roi Henri III», *Mélanges artistiques*, Paris, 1891, 2<sup>e</sup> série, n°1, 8 p. pour le tiré à part, s.d. de la B.N.F.
- 33 La cordelière et le noeud furent popularisés en France par Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, qui tenait le noeud de sa maison. Ainsi l'ordre du Collier devenu Annonciade a toujours un collier composé de noeuds alternant avec des roses, et les monarchistes italiens pro-Savoie utilisent un noeud comme insigne. Anne-Marie Lecoq, *François I<sup>er</sup> imaginaire...*, Paris, 1987, pp. 416-421, nous a montré que Louise, «madame Concorde», utilisait la cordelière à noeuds pour symboliser l'union qui devait régner entre elle et ses deux enfants, François I<sup>er</sup> et Marguerite, duchesse d'Alençon puis reine de Navarre. Ainsi, le manuscrit B.N.F., MSS fr. 1993, f°2 lie les trois personnages symbolisés par une cordelière à noeuds sommée de la colombe du Paraclet (fig. 188 p. 412) et un autre manuscrit antérieur à 1515, montre les armes de Louise liées aux armes de François, duc de Valois (de France au lambel) et à celles de Marguerite duchesse d'Alençon par une cordelière comportant une colombe au bas de la composition (B.N.F., MSS. fr. 19088, f°1, manuscrit ignoré de Mme Lecoq).
- 34 Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, Paris, 1867, t. 2, p. 377. Il y avait aussi au Pont Notre-Dame une composition montrant une couronne descendant du ciel et que une main dirigeait sur la tête du duc d'Alençon, car on espérait la couronne d'Angleterre ou la couronne de Belgique (sic) pour François : les trois frères unis dans la concorde auraient ainsi été rois : «Tres tria concordi partiti foedere regna/ Fratres sorte Dei: quorum regnabit ad ortum/ Et Polon. Henricus, Franciscus ad Hesperon alti/ Rex erit oceani; media sed Carolus arce, / Imperii medio, cœ Jupiter orbe, sedebit.»
- 35 Henri de la Tour, *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois et reines de France*, Paris, 1897, p. 25 et n°s 127, 153 : à l'avers + INVICTA. FRATRVM. CONCORDIA. 1560, et au revers : + Philadelphia. Adialutos, en

lettres grecques : *Philadelphia*, l'amitié fraternelle, la philadelphie, *adialutos*, indissoluble. La fin du préambule des statuts du Saint-Esprit évoque la réunion, l'amitié et la concorde : le roi supplie le Saint-Esprit, qui l'a inspiré pour diriger ses meilleures actions, afin que «nous voyions bientôt tous nos sujets réunis en la foy et religion catholique, et vivre à l'avenir en bonne amitié et concorde les uns avec les autres, sous l'observation entière de nos loix et obéissance de Nous et de nos successeurs Rois...»

- 36 Vladimir Juren, «Une devise de Dorat pour Catherine de Médicis et ses enfants», *Revue de l'art*, Paris, 1980, n° 50, pp. 48-50 : Jean Dorat (1508-1588) fut un humaniste et poète de la Pléiade, fait poète royal en 1567 ; il composa des programmes iconographiques de fêtes, des devises de jetons officiels, etc. L'IN TE VERE CHRISTUS de la médaille de fondation du Saint-Esprit (voir note 32) est de lui. Il est à noter que le premier chevalier du Saint-Esprit qui fut reçu, Louis de Gonzague (Ludovico Gonzaga, 1539-1595), duc de Nevers, etc. fut un des plus savants hommes du siècle, favorisant en toutes occasions les gens de lettres. Or son fils Charles (Carlo I), duc de Mantoue en 1627/1628, eut une médaille aux armes Paléologue et dont la légende était en grec : *Karolos Gonzagé Palaiologos arkôn Niuernaios*, donc comme duc de Nevers, mais aussi comme «héritier» de Byzance à travers le marquisat de Montferrat (F. Mazerolles, *Les médailles français du XV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup>*, Paris, 1902, pl. XL, n° 833). Beau programme !
- 37 Henri III eut pour devise trois couronnes, deux en laurier ou fermées (France et Pologne) et une troisième en palmes, environnées d'étoiles et de nuages, avec les mots MANET ULTIMA CAELO, la dernière m'attend au ciel.
- 38 B.N.F., Coll. Dupuy 572, f°66 : au chapitre de Rouen «il a esté aussy aduisé que au lieu des chiffres qui sont aux grands colliers dudit ordre, lon y fera mettre des trophees d'armes selon le modelle que monsieur le chancelier au nom de sadicte ma(jes)é fera monstre a chacun des dict commandeurs qui sont icy auant (f°66v<sup>o</sup>) que de partir, lequel modelle sera aussy enuoyé aux absens affin qu'ils y satisfacent de leur part», ce qui laisse entendre que les chevaliers devaient envoyer les colliers.... à la fonte! Pour les deux chapitres: Adrien-Michel Blin de Sainmore, *Extraits par ordre de dates et de matières des délibérations agitées dans les assemblées et dans les chapitres de l'ordre du Saint-Esprit, avec les délibérations qui en ont résulté depuis l'institution de l'ordre jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1782*, B.N.F., MSS. nouv. acq. fr. 25107 (datant de 1782, avec additions jusqu'en 1791), pp. 555/557. Blin de Sainmore (1733-1807) fut censeur royal en 1776 puis garde des archives des ordres du roi, et historiographe de ceux-ci en 1786, à la suite de Bernard Chérin.
- 39 On est là devant un problème bien connu, la distorsion entre le réel et sa représentation, problème capital dans le domaine des insignes du pouvoir.
- 40 Clairambault 1125, f°75 (ou 75v<sup>o</sup> et 75bis). Si le collier est reproduit tel qu'il était, à l'échelle 1, les maillons ont 38/39 mm de côté et chaque maillon accompagné de ses attaches latérales et d'un demi-anneau de chaque côté occupe un espace d'environ 40 mm. La croix ayant 83 mm de haut, cela donne pour le collier, 40mm x 32= 1,28 m, ce qui semble peu. Il y a à la Bibliothèque nationale tous les comptes de l'ordre du Saint-Esprit, de 1618 à 1786, Clairambault 1247 à 1304, soit 58 tomes du plus grand intérêt et qu'il faudrait intégralement dépouiller. On voit ainsi apparaître les nouveaux colliers (trente-sept fabriqués d'un coup pour la promotion de Fontainebleau en 1633 !) et les anciens disparaître par fontes, pertes, etc. Chaque année, le trésorier fait recette des colliers venus de son prédécesseur (lorsqu'il y a changement de titulaire) ou des décédés. L'intérêt de ces tomes ou registres est capital pour les prix des habits, des tableaux des Grands-Augustins, etc. On voit que des colliers sont donnés aux grands officiers dès 1621, même prêtres, ce qui est contraire aux statuts. Le roi changeait de croix et de cordon bleu chaque année et le Grand Dauphin avait une croix couverte de diamants ! Des petites croix étaient prévues pour les fils de France, décorés du cordon bleu à l'ondoiement, etc. On ne se doute pas du nombre de colliers perdus ou vendus !
- 41 Le dernier chapitre aux Grand-Augustins eut lieu en 1661. Louis XIV utilisa ensuite la chapelle du Louvre puis celle de Saint-Germain-en-Laye et enfin celle de Versailles en 1686, qui resta de règle jusqu'en 1789. Louis XIV et les chevaliers déjà reçus portaient un simple et court manteau noir sur lequel était attaché le collier lors des cérémonies qui avaient lieu hors les Grands-Augustins : B.N.F., MSS. fr. 32669 (copie du registre du greffe de l'ordre pour Charles d'Hozier), pp. 329, 331, 335 : pas de manteaux à Saint-Germain-en-Laye en 1662, en habits ordinaires au Louvre en 1663, en manteau noir en 1665 mais les chevaliers reçus avaient le grand manteau.

- 42 Sur la nomination et le don des insignes au roi des Deux-Siciles Ferdinand de Bourbon (fils de Charles III d'Espagne et devenu en 1816 roi du royaume des Deux Siciles comme Ferdinand I<sup>e</sup>), cf. H. Pinoteau, «Deux importants documents de l'ordre du Saint-Esprit dans l'Archivio historico nacional de Madrid et une lettre de Louis XV à Ferdinand IV-III des Deux-Siciles», *Hidalguia*, Madrid, n°182, janvier-février 1984, pp. 129-144 et n° 183, mars-avril 1984, pp. 177-203. A la mort du comte de Sèze, grand trésorier de l'ordre, arrivée en 1828, il y avait deux colliers de forme ancienne, celui du roi de Naples et celui du duc de la Vauguyon, nommé en 1784 et mort en 1828 (Arch. du M.N.L.H.O.C., *Registre journal* de Tiolier, t. 2, p. 121).
- 43 Pour 1782 : Clairambault 1300 ; le 20 décembre 1783, Coudray, orfèvre joaillier des ordres du Roi, place du Pont-Neuf, vis-à-vis d'Henri IV, livra neuf colliers du nouveau modèle (Clairambault 1301, f°495) et l'on voit plus tard (comptes de 1785, Clairambault 1303, f°451 v°) que l'on fournit un collier conforme à ceux énoncés et fournis, le 20. X<sup>bre</sup> 1783.
- 44 Clairambault 1303, f°422, le collier de 4486 l.t. (il s'agit bien de livres tournois) pèse, sans la croix, 2 marcs 5 onces d'or à 23 carats, poids auquel il faut ajouter l'émail et qui revient à 632,47 g.
- 45 *Ibidem*, f° 451 v° : ce collier conforme au modèle nouveau (cf n. 44) pèse 2 marcs 5 onces 6 gros 1/2, soit 658,33 g auxquels il faut ajouter la croix, et l'émail.
- 46 Sur la conservation des trésors du Saint-Esprit sous la Révolution et l'Empire voir dans ce même bulletin l'article de Mmes Wiesinger et de Chefdebien. En 1814, le dépôt était au 11, rue des Francs-Bourgeois, près de la place Saint-Michel et dans la maison d'un menuisier (cette place Saint-Michel était alors en haut de la rue de la Harpe, la rue des Francs-Bourgeois étant le prolongement de la rue Monsieur le Prince, parallèle à l'actuelle rue de Médicis). En 1824, le dépôt était chez Blin de Sainmore, 45 rue d'Enfer, encore près de la place Saint-Michel (donc vers l'actuel boulevard Saint-Michel, en sa partie comprise entre la rue Soufflot et le boulevard de Port-Royal).
- 47 La dernière cérémonie du Saint-Esprit eut lieu dans la «petite chapelle» des Tuilleries le 2 février 1791 avec un nouveau cérémonial qui tenait compte de l'abolition des titres et donc de celui de duc en juin 1790 ; il avait été déjà appliqué le 1<sup>er</sup> janvier précédent. Le 12 juin suivant, jour de la Pentecôte, il n'y eut pas de cérémonie par ordre du roi qui partit vers l'Est le 20 et fut suspendu jusqu'au début septembre et c'est en son nom que fut promulgué le 6 août le décret de l'Assemblée nationale constituante en date du 30 juillet qui abolissait les ordres de chevalerie. Sur les dernières cérémonies de 1790 et 1791 : B. N. F., nouv. acq. fr. 25107, p. 583 (cf. n. 38).
- 48 Je reviendrai sur ces nominations dans un ouvrage à paraître. Il reste pas mal de travail à faire pour connaître ce qui se passa en émigration et quelles furent les dates de décès de certains membres de l'ordre.
- 49 L'énumération des dépenses à faire pour la Maison du Roi était consternante par ses implications financières. Rien que Dallemande, brodeur de Napoléon I<sup>e</sup> puis de Louis XVIII, réclamait plus de deux millions (Archives Nationales, O 676, n° 330). En 1814 encore, le ministre de la maison du Roi demandait à connaître le montant approximatif des dépenses tant pour le personnel que pour le matériel nécessaire par le rétablissement des ordres du Roi (Archives Nationales, M 630, n° 2 : «Mémoire sur les ordres du Roi»).
- 50 H. Torre (conservateur du Musée de la Légion d'honneur), «L'ordre royal du saint-Esprit en 1814», *Histoires de l'histoire*, Paris, n° 1, février 1959, pp. 41-46.
- 51 Il est vrai qu'une douzaine de familles ne répondit pas à la circulaire de Caminade de Castres en date du 17 juin 1814 (Arch. M.N.L.H.O.C. carton 19, les réponses se trouvant dans le registre de correspondance de cet officier de l'ordre). C'est un décret de la Convention nationale du 28 juillet 1793 qui décida que la possession des croix de Saint-Louis «et de tout autre ordre royaliste» fut interdite ; leurs possesseurs étaient tenus de les déposer à leurs municipalités, ainsi que les brevets, avant le 10 août suivant, «à peine d'être regardés comme suspects et traités comme tels...», ce qui était signé Jean Bon-Saint-André président ; Thirion, Dartigoeyste secrétaires (*ibidem* ; J.B. Duvergier, *Collection complète des lois, décrets....*, Paris, 1825, t. 6, p. 73 donne ses sources).
- 52 Dès le 21 juillet 1814 Louis XVIII recevait un collier de Coudray. Cet orfèvre travailla de même pour les princes français n'ayant plus de collier, pour les souverains et princes étrangers ayant été nommés, et il fut aussi fabri-

cant de croix de cordons et de plaques pour les quatre grands officiers qui en arrivèrent à se faire donner le collier par le roi, alors que c'était interdit par les statuts !

- 53 Arch. M.N.H.L.O.C., carton 14. On voit apparaître des plaques «taillées en métal» par Coudray (*ibidem*, carton 10).
- 54 Le détail des deux commandes de 1825 se trouve en plusieurs endroits. Sur la différence des qualités : A. N., O<sup>3</sup>805, lettre du 3 mai 1825. On trouve dans ce carton et aux archives du M.N.L.H.O.C., carton 10, les factures des joailliers.
- 55 Les flammes des maillons forment des piquants qui abîment trop souvent l'émail rouge des autres flammes, surtout quand les colliers ont été mal conservés, parfois en boule comme j'en ai vu un, sans étui, déposé dans un coffre de trésor de cathédrale ! Ces «bouillons de feu» sont catastrophiques.
- 56 Le collier du M.N.L.H.O.C mesure 1,61 m. de long et pèse 415 g. Lors de la vente du collier du duc de Maillé en 1984 on donnait 1,605 m. et un poids de 550 g. Un autre collier exposé au M.N.L.H.O.C. en juin 1994 (exposition-dossier «Autour de la restauration d'un grand manteau de l'ordre») mesurait 1,510 m pour 650 g.
- 57 H. Pinoteau, *Etat de l'ordre du Saint-Esprit en 1830 et la survivance des ordres du Roi*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1983, p. 107, note 8: «Que sont devenus les colliers de Charles IV d'Espagne (chevalier en 1760, abdiquant en 1808 et mort en 1819 à Rome), de Ferdinand de Parme (chevalier en 1762, mort en 1802) et de son fils Louis de Parme qui devint roi d'Etrurie (chevalier en 1786, mort en 1803 ?)... Je ne sais d'ailleurs si l'administration récupéra celui de l'infant Gabriel (mort en 1788)». Bien d'autres colliers donnés à des étrangers ont dû être rendus à Louis XVIII exilé, comme celui du comte d'Affry.
- 58 *Ibidem*, p. 105, n. 5 : A. N., O<sup>3</sup>2308 où est le procès verbal de fonte à la Monnaie, donnant deux lingots de 8,745 kg et 0,508 kg d'une valeur totale de 23 539,55 F, la fonte ayant lieu le 22 novembre 1861. Il est curieux que l'inventaire du Musée des souverains sous Napoléon III ait mentionné un collier : Henry Barbet de Jouy, *Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes composant le Musée des souverains*, Paris, 1866 et 1868, p. XXIII: «Lettre N. -Collier de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit», «il est placé sur le manteau du roi, dans la grande armoire de la salle de la monarchie», donc point dans la chambre de parade où étaient déposés les objets du trésor, les manteaux etc. de l'ordre du Saint-Esprit cédés par le garde-meuble de la Couronne. Dans *L'état de l'ordre du Saint-Esprit...* je me suis livré à un essai d'inventaire des colliers existant en 1830, les distribués étant bien 83 et non 80, car on envoya effectivement les trois caisses d'insignes et vêtements à Lisbonne pour Jean VI et ses fils Pierre (I<sup>er</sup> du Brésil) et Michel, notre ambassadeur, baron Hyde de Neuville, ayant démontré que les Portugais ne pouvaient se contenter du cordon et de la plaque (Archives M.N.L.H.O.C., carton 9). Un des trois colliers a été montré à l'exposition *Tesouros reais*, au Palais national d'Ajuda, Lisbonne, 1991, n° 270, pp. 166-167 : les maillons ont visiblement souffert dans l'émail rouge des flammes, ce qui ne peut étonner. A cet ensemble, il faut ajouter les colliers dans les mains du grand trésorier, comte de Sèze, pair de France, premier président de la cour d'appel de Paris, qui fit l'erreur de laisser neuf colliers dans le coffre de la chambre des pairs, chambre qu'il abandonna en 1830, ne prêtant pas serment à Louis-Philippe ; un autre collier, provenant sans doute des Tuileries, fut le dixième fondu en 1861.
- 59 H. Pinoteau, *Etat de l'ordre du Saint-Esprit en 1830....*, pp. 135-137 publie les lettres du secrétaire du chef de la maison de Bourbon au grand chancelier de la Légion d'honneur, général Dubail (Frohsdorf, 1<sup>er</sup> et 28 août 1930). Ces lettres qui sont dans les archives du M.N.L.H.O.C. montrent qu'il y avait 36 colliers dans le sanctuaire de la royauté exilée.
- 60 On peut affirmer qu'une grande partie des insignes des grands ordres mondiaux découlent de ceux du Saint-Esprit, plaques, cordons et croix, colliers, manteaux... L'ordre bulgare cité fut le premier à Sofia; fondé par Ferdinand I<sup>er</sup>, fils d'une Orléans et mari d'une Bourbon-Parme, les Saints-Cyrille-et-Méthode eurent même une plaque du genre de celle du Saint-Esprit, où un séraphin (!) remplaçait la colombe.